



Impossible de payer par chèque chez un commerçant

Par **nicklaren**, le **22/06/2014** à **18:25**

Bonjour,

J'ai perdu mon portefeuille avec ma CB, du coup, pendant 7 jours j'ai que mon chéquier pour pouvoir faire des courses et voila que mon commerçant de proximité me refuse le paiement par chèque, pour un montant de 15€ alors que j'ai une pièce d'identité en règle. Donc, en gros comment je fais pour nourrir mes enfants le temps que je reçoive ma nouvelle CB ? Y a t-il une législation, le commerçant a t-il le droit de refuser mon chèque ?

Par avance merci pour votre retour.

Bien à vous,

Nick.

Par **janus2fr**, le **22/06/2014** à **18:44**

Bonjour,

Oui, le commerçant peut refuser les chèques.

Le seul moyen de paiement qu'il ne peut pas refuser, pour un paiement inférieur à 3000€, ce sont les espèces, et encore, à condition de faire l'appoint.